

## DOSSIER DE DEMANDE DE RISTOURNE TRAJET

### PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

La ristourne est accordée sous forme d'une réduction du taux net de cotisation et varie entre 25% et 87,7% de la majoration forfaitaire « Accidents du trajet » pour une durée maximale d'un an par la Carsat après :

- remise par l'entreprise du dossier Ristourne Trajet présentant les actions de prévention du risque trajet et mission,
- vote des instances représentatives du personnel (CHSCT, DP, CSE),
- évaluation du dossier par la Carsat et visite d'un agent du service Prévention de l'entreprise si nécessaire,
- avis des partenaires sociaux réunis en Comité Technique Régional (CTR) qui s'appuient sur le dossier remis par l'entreprise et sur l'avis du service Prévention.

Par ailleurs, vous devrez :

- être à jour des cotisations URSSAF et les avoir acquittées régulièrement au cours des douze derniers mois précédant la date de prise d'effet de la décision d'attribution d'une ristourne,
- fournir une attestation d'adhésion à un service de santé au travail.

#### Comment déposer un dossier de demande de ristourne trajet ?

- L'entreprise envoie à la Carsat un courrier de demande d'attribution de ristourne trajet.
- La Carsat accuse réception de la demande et informe la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté (Direccte – Pôle Travail).
- L'entreprise élabore son dossier de demande de ristourne trajet afin de le présenter à ses instances représentatives du personnel et de l'envoyer à la Carsat accompagné des justificatifs requis.

**Toute action sans justificatif ne sera pas prise en compte dans l'évaluation du dossier.**

## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Établissement	Siret :
Adresse :	Contact : (Nom, fonction, email, tel)

### 1. Présentation générale de l'entreprise

- Activité, horaires de travail, nombre de salariés
- Evolution des statistiques Accidents de travail et mission, accidents de trajet et maladies professionnelles sur les 3 dernières années échues

### 2. Organisation de la sécurité au sein de l'entreprise

- Gestion de la sécurité : rôles et missions
- Relations sociales

### 3. Engagement de la direction

- Description de la politique de la direction de l'entreprise concernant la prévention des risques professionnels
- Politique particulière de prévention du risque trajet et mission

### 4. Analyse des accidents de trajet et de mission

- Détail des analyses des accidents des années N-1 et N
- Plan d'actions associé

## ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER TRAJET & MISSION

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action (ex : nb km réduit)
- le coût de l'action

### DOMAINES D'ACTION

#### MANAGEMENT & EVALUATION DES RISQUES

- Risque trajet et mission abordé dans le DU
- Enquête Accident détaillée et plan d'actions
- Enquête mobilité

### Actions réalisées années N-1 et N

### Actions prévues années N+1 et N+2

## ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER TRAJET & MISSION

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action (ex : nb km réduit)
- le coût de l'action

### DOMAINES D'ACTION

ORGANISATION DU TRAVAIL

COMMUNICATION INTERNE

- Solution alternatives au déplacement en mission (ex : visioconférence)
- Offre de service à disposition des salariés (restaurant d'entreprise/réfectoire, aide aux salariés dans la recherche de logement, financement transport en commun, etc.)
- Aménagement des horaires de travail
- Télétravail

### Actions réalisées années N-1 et N

### Actions prévues années N+1 et N+2

## ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER TRAJET & MISSION

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action (ex : nb km réduit)
- le coût de l'action

### DOMAINES D'ACTION

#### VEHICULES UTILISES PAR L'ENTREPRISE

- Equipements de sécurité
- Aménagement
- Entretien (carnet de suivi y compris des anomalies)
- Cahier des charges pour l'achat des véhicules

### Actions réalisées années N-1 et N

### Actions prévues années N+1 et N+2

## ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER TRAJET & MISSION

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action (ex : nb km réduit)
- le coût de l'action

### DOMAINES D'ACTION

#### CONDUCTEURS

- Formation / Sensibilisation
- Prévention des addictions
- Vérification du permis de conduire des salariés

### Actions réalisées années N-1 et N

### Actions prévues années N+1 et N+2

## ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER TRAJET & MISSION

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action (ex : nb km réduit)
- le coût de l'action

### DOMAINES D'ACTION

#### PROTOCOLE DE COMMUNICATION

- Utilisation du téléphone portable au volant
- Protocole pour communiquer en sécurité

#### Actions réalisées années N-1 et N

#### Actions prévues années N+1 et N+2

## ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER TRAJET & MISSION

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action (ex : nb km réduit)
- le coût de l'action

### DOMAINES D'ACTION

#### INFRASTRUCTURES

- Circulation intérieure : plan de circulation, séparation des flux piétons-engins
- Aménagement du parking
- Accès au site : entrée/sortie, etc.
- Maintien en état des infrastructures

### Actions réalisées années N-1 et N

### Actions prévues années N+1 et N+2



## ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER TRAJET & MISSION

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action (ex : nb km réduit)
- le coût de l'action

### DOMAINES D'ACTION

#### TRAJETS DOMICILE/TRAVAIL

- Mise en place d'un plan de déplacement entreprise ou inter-entreprises (PDE/PDIE)
- Contact avec les autorités organisatrices de transport
- Sensibilisation au risque trajet

### Actions réalisées années N-1 et N

### Actions prévues années N+1 et N+2

## ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action
- le coût de l'action

DOMAINES D'ACTION
MANAGEMENT / POLITIQUE DE PREVENTION ORGANISATION DE LA PREVENTION
Actions réalisées années N-1 et N
Actions prévues années N+1 et N+2

## ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action
- le coût de l'action

DOMAINES D'ACTION
ACTIONS DE FORMATION / SENSIBILISATION
<b>Actions réalisées années N-1 et N</b>
<b>Actions prévues années N+1 et N+2</b>

## ACTIONS DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Pour chaque action, indiquer :

- le nombre de salariés concernés
- le gain apporté par l'action
- le coût de l'action

DOMAINES D'ACTION
ACTIONS TECHNIQUES
Actions réalisées années N-1 et N
Actions prévues années N+1 et N+2